

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2024-17 du conseil municipal du douze mars deux mil vingt-quatre**

Le douze mars deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27****Nombre de Conseillers en exercice : 27****Nombre de Conseillers présents physiquement : 24****Nombre de Conseillers votants : 25****Date de la convocation : 06/03/2024****Date de la mise en ligne : 13/03/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc				X
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès Casenave-dit-Milhet	

**Informations diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération

### **2024-17 : Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Comité des fêtes de Gelos**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

- Vu les statuts de Comité des fêtes de Gelos, joint en annexe.

Le Comité des fêtes aura pour tâches essentielles l'organisation de la fête patronale et la coordination de fêtes de quartier ou d'animation locale.

Le Comité des fêtes est administré par un Conseil d'administration de membres élus par l'Assemblée générale pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans.

Le Conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum.

Il est prévu qu'un élu désigné par le Maire siège au Conseil d'administration. Le Maire propose Mme Martine Laugé.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, est invité à :

#### **VALIDER**

Art 1 – La désignation de Mme Martine Laugé comme élue désignée par le Maire pour intégrer le Conseil d'administration du Comité des fêtes de Gelos.

#### **Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane

